



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Quarantième session

Rome, 3-8 juillet 2017

Progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résumé

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 témoigne de la vision, d'une ampleur et d'une ambition sans précédent, et de l'approche inédite du développement durable, que partage la communauté internationale.

Les objectifs de développement durable (ODD) reconnaissent pleinement le rôle central que jouent l'alimentation et l'agriculture dans le développement durable. Il est en effet essentiel d'éliminer la faim et la pauvreté et de tenir compte des besoins des populations rurales afin que l'ensemble des objectifs fixés puissent être réalisés sans que personne ne soit laissé pour compte. La responsabilité de concrétiser les objectifs du Programme 2030 incombe avant tout aux États Membres mais, dans le cadre de son Examen quadriennal complet de 2016, le système des Nations Unies s'est engagé à répondre aux besoins nouveaux des pays en apportant un soutien plus cohérent et mieux intégré à l'échelle du système.

Les organes directeurs et les comités techniques de la FAO se sont penchés sur le Programme 2030 et ont défini les domaines d'action prioritaires qui permettront à l'Organisation de faciliter la mise en œuvre des ODD à tous les niveaux. Ce processus a permis de mieux cibler le Cadre stratégique révisé de la FAO et son Plan à moyen terme 2018-2021 sur les objectifs de développement durable, en adoptant une approche globale face aux défis complexes et interdépendants que pose le Programme 2030.

En tout premier lieu, les pays s'attachent à mettre en place des arrangements institutionnels permettant de définir des politiques cohérentes et à concevoir des moyens d'action efficaces compte tenu de la complexité du Programme 2030, dans le cadre de programmes stratégiques réalisables.

Le Programme 2030 envisage aussi un large éventail de moyens de mise en œuvre, pour lesquels la FAO peut jouer un rôle de catalyseur en favorisant notamment le transfert de connaissances, l'innovation et la mise en place de mécanismes de financement novateurs et la mise à profit de partenariats efficaces.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mt357

Afin de favoriser la responsabilité mutuelle, qui est l'un des piliers du Programme 2030, les pays se sont également engagés à mettre en place un vaste système de suivi conformément aux grands domaines d'action relevant du Programme. À cet égard, le présent document fait le point sur la situation des indicateurs relatifs aux ODD dont la FAO est l'organisme responsable, ainsi que sur le soutien statistique que l'Organisation fournit aux pays afin de les aider à surmonter les difficultés en matière de suivi.

Le présent document donne une vue d'ensemble de l'action menée par la FAO dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que des activités mises en œuvre, avec rapidité et efficacité, à l'appui des objectifs du Programme, de son suivi et à son examen.

Suite que la Conférence est invitée à donner

La Conférence est invitée à:

- a) Prendre note du rôle central que jouent l'alimentation et l'agriculture dans la réalisation des ODD, ainsi que des activités menées par la FAO, dans le cadre de son mandat et de son Cadre stratégique, en vue de l'élaboration de normes, de concepts, d'outils et de données destinés à soutenir les efforts que les Membres et leurs partenaires déploient, au niveau national, pour réaliser les évaluations, définir les cibles, élaborer les politiques et les programmes et mobiliser les investissements nécessaires à la concrétisation de ces objectifs;
- b) Examiner les progrès accomplis quant à l'élaboration d'indicateurs relatifs aux ODD et à la définition du rôle de la FAO dans le suivi de ces objectifs, et prendre note du caractère complémentaire que revêtent les indicateurs nationaux et mondiaux, dans la mesure où les indicateurs de portée mondiale servent de base pour le suivi et la communication d'informations au niveau mondial;
- c) Donner à la FAO des indications concernant la mise en œuvre d'initiatives de renforcement des capacités en matière de statistiques à plus grande échelle, à l'appui du suivi des ODD;
- d) Demander à la FAO de poursuivre, en collaboration avec les États Membres, l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme 2030, y compris les questions transversales, en s'inscrivant dans le cycle d'activité du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tout en cadrant avec celui-ci, selon les modalités indiquées par l'Assemblée générale;
- e) Demander à la FAO de tenir les Membres régulièrement informés des travaux menés par le Secrétariat à l'appui de la réalisation des ODD, en présentant des rapports périodiques aux comités techniques et aux organes directeurs.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Maria Helena Semedo
Directrice générale adjointe
chargée du climat et des ressources naturelles
Tél.: +39 06570 52060

I. Le Programme 2030

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté en septembre 2015 en tant que «plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité»¹. S'agissant du rôle que l'alimentation et l'agriculture doivent jouer, les ambitions du Programme 2030 sont audacieuses et porteuses de transformation: mettre fin à l'extrême pauvreté, à la faim et à la malnutrition, sous toutes ses formes; favoriser la transition vers une gestion durable et un développement de l'agriculture, des ressources naturelles et des systèmes alimentaires qui puisse profiter à tous – et cela, dans le cadre plus général d'un engagement à lutter contre le changement climatique et à renforcer la résilience face à celui-ci. Ces aspirations reposent sur la promesse qui est faite de «ne laisser personne de côté».
2. Le Programme 2030 offre une vision du développement qui est très différente de celle que l'on avait encore récemment. S'appuyant sur les enseignements tirés du processus des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il reconnaît les corrélations qui existent entre les divers enjeux et problèmes et appelle à adopter des approches globales et intégrées, tenant pleinement compte des trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable. Il offre une marge de manœuvre élargie, en particulier pour les politiques en matière d'alimentation et d'agriculture, et a considérablement renforcé le rôle de la FAO et les responsabilités dont celle-ci devra s'acquitter, en sa qualité d'institution spécialisée, en aidant les Membres à relever bon nombre des principaux défis que posent les ODD.
3. Le Programme 2030 présente le développement durable comme un défi à caractère universel – et une responsabilité collective – pour tous les pays et pour tous les acteurs. Il appelle à adopter de nouvelles approches en matière de politiques, de programmes et d'investissements et invite les gouvernements et leurs partenaires à définir de nouvelles modalités de collaboration dans les divers secteurs et disciplines, dans un cadre de coopération internationale et de responsabilité mutuelle.
4. Le Programme 2030 se caractérise par sa conception élargie des «moyens de mise en œuvre», considérés comme étant indispensables pour assurer aussi bien l'accès aux sources de financement, aux investissements et aux marchés, que le transfert de technologies, la mise en commun des savoirs, le renforcement des capacités et l'appui aux politiques. L'importance accrue que le Programme donne aux partenariats multiacteurs comme moyen privilégié permettant de mobiliser les ressources nécessaires constitue à la fois une nette rupture par rapport au passé et un formidable défi pour l'ensemble du système des Nations Unies qui doit ainsi répondre à ces nouvelles demandes en facilitant l'action menée par d'autres entités.
5. Un défi complémentaire, mais étroitement lié, consiste à mettre en place un système de responsabilité mutuelle, vaste et complet, capable d'appeler l'attention des gouvernements et des autres acteurs sur les conditions de réussite, de promouvoir une action de sensibilisation et un dialogue ouvert, à tous les niveaux, de suivre l'exécution du Programme et d'en évaluer l'impact, et de favoriser un suivi politique global et sans exclusive.
6. La réalisation des ODD relève de la responsabilité collective des États Membres dans leur ensemble, mais le Programme 2030 reconnaît clairement que les contextes nationaux diffèrent considérablement, notamment quant aux besoins prioritaires, aux capacités et aux ressources des pays. Compte tenu de la vaste portée du Programme et de ses objectifs très ambitieux, y compris l'exigence d'une ventilation plus poussée des données, il faut mettre en place un système de suivi de portée mondiale, complexe et sur plusieurs niveaux. Le suivi et la communication d'informations au niveau mondial exigent un engagement considérable en termes de ressources et d'attention, dont la mobilisation prendra inévitablement du temps, mais de nombreux États Membres ont déjà fait part de leur volonté d'établir un système de responsabilité mutuelle véritable².

¹ «*Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development*» (Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030), en anglais. Septembre 2015.

https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21252030_Agenda_for_Sustainable_Development_web.pdf

² En 2017, 44 pays présenteront des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau, l'entité suprême des Nations Unies chargée du suivi et de l'examen politiques du Programme 2030. Le nombre des pays participants et leur répartition, y compris par région et par niveau de revenu, confirment le caractère universel du Programme.

7. Le présent document donne des précisions sur le lien entre l'alimentation et l'agriculture et les ODD, ainsi que sur le soutien que la FAO s'engage à fournir dans divers domaines, en particulier les politiques transversales intégrées, les moyens de mise en œuvre, les dispositifs de coordination des Nations Unies, le suivi des progrès accomplis et les processus de suivi et d'examen.

II. L'alimentation et l'agriculture et les ODD

8. L'alimentation et l'agriculture jouent un rôle essentiel dans la réalisation des ODD, en s'inscrivant dans le cadre d'approches intégrées et en permettant de relever les défis du développement durable dans ses trois dimensions. En effet, le développement durable des systèmes alimentaires et agricoles est considéré comme un élément clé permettant de faciliter la concrétisation de ces objectifs et il figure parmi les questions transversales prioritaires recensées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui définit les moyens financiers et non financiers nécessaires à l'exécution du Programme 2030 et complète l'ODD 17, axé sur le Partenariat mondial pour le développement durable et les moyens de sa mise en œuvre.

9. En mettant l'accent sur le développement rural, on fait en sorte qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte tout en contribuant à l'élimination de la pauvreté, encore principalement concentrée dans les zones rurales. Le développement rural durable contribue également à la durabilité environnementale, de par son importante contribution à la remise en état et à la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, ainsi qu'à la croissance économique, dont le développement de l'agriculture est le moteur le plus efficace. Même si le secteur agricole peut entraîner la croissance globale dans les pays à vocation agricole, l'agriculture n'a, cependant, été mise au service du développement que dans une mesure très réduite³.

10. Les programmes relatifs aux objectifs stratégiques de la FAO mettent en avant des approches globales dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'élimination de la pauvreté et de la gestion et de l'exploitation durables des ressources naturelles et des écosystèmes, et ils fournissent des outils pour la mise en œuvre intégrée des ODD et donnent à la FAO les moyens d'apporter tout le soutien nécessaire à ses Membres. Ces programmes représentent le résultat de la participation pleine et entière de la FAO aux négociations pour l'après-2015, durant lesquelles les connaissances et les compétences spécialisées de l'Organisation ont été pleinement reconnues par les négociateurs, puis tout aussi pleinement prises en compte dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11. La FAO a révisé son Cadre stratégique et établi son Plan à moyen terme 2018-2021⁴ afin d'harmoniser l'ensemble des activités de l'Organisation avec le Programme 2030. Les activités relatives aux cinq objectifs stratégiques de la FAO contribuent à la réalisation de 40 cibles des ODD, mesurées au moyen de 52 indicateurs, la priorité étant donnée aux objectifs 2 («faim zéro»), 1 («pas de pauvreté»), 8 («travail décent et croissance économique»), 13 («mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques»), 14 («vie aquatique») et 15 («vie terrestre»).

III. Dialogue sur les politiques aux niveaux mondial, régional et national

12. Les ODD représentent une évolution du modèle de développement durable, d'une approche de cloisonnement entre les divers domaines de développement à la définition d'une série d'objectifs intrinsèquement multidimensionnels et étroitement interconnectés, dont la réalisation exige la mise en place de politiques transversales intégrées et d'arrangements institutionnels aux niveaux national, régional et mondial. Face à l'ampleur des connaissances, des capacités et de l'expérience requises, il faut aussi mobiliser un large éventail de compétences et assurer la participation de tous les acteurs.

13. À cet égard, les pays doivent relever les défis liés à la planification stratégique par pays au regard des ODD et, notamment, déterminer les priorités nationales tout en assurant une meilleure intégration des politiques et des stratégies sectorielles, définir des cibles adaptées au contexte national

³ Groupe de la Banque mondiale. 2008. *Rapport sur le développement dans le monde. L'Agriculture au service du développement*.

⁴ C 2017/3 et C 2017/7.

et établir des plans de travail concrets, ainsi que les modalités à suivre au niveau national pour le suivi des progrès accomplis et l'évaluation des résultats.

14. Le système des Nations Unies est appelé à appuyer les processus mondiaux, régionaux et nationaux en assurant une meilleure coordination, à faciliter le dialogue entre les gouvernements et les acteurs non étatiques et à favoriser des politiques et des programmes cohérents aux niveaux mondial, régional, national et infranational, pour une mise en œuvre intégrée des ODD. Les institutions spécialisées sont concernées au premier chef, dans la mesure où elles sont les organismes les plus qualifiés au sein du système des Nations Unies pour ce qui est de l'élaboration de politiques et de normes et du renforcement des capacités institutionnelles.

15. La FAO est pleinement engagée à mobiliser ses compétences, en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, principalement dans le but de faciliter le dialogue et d'assurer ainsi une plus grande cohérence des politiques aux niveaux mondial, régional et national (voir la section V).

Au niveau national

16. L'un des principaux défis consiste à aider les pays à définir leurs nouvelles ambitions nationales dans l'esprit du Programme 2030. Aux fins du suivi des progrès accomplis, les pays développés comme les pays en développement doivent s'appuyer sur les nouveaux objectifs et sur les cibles et les indicateurs correspondants. De nombreux pays mettent en place des arrangements institutionnels novateurs, selon une approche faisant intervenir l'ensemble des acteurs publics. Ces nouvelles instances de coordination peuvent être aussi bien des commissions ou comités interministériels que des conseils nationaux du développement durable, placés sous la surveillance du Ministère de la planification, du Ministère des finances ou encore des bureaux du Premier Ministre.

17. Dans la plupart des cas, les plateformes mises en place pour la réalisation des ODD peuvent être élargies aux parlements, aux autorités locales, au secteur privé, à la société civile et autres parties prenantes. Les organismes nationaux de statistique ont également été dotés de moyens leur permettant de mener à bien les activités de suivi et de relever les défis qui se posent (voir la section VI).

18. Les gouvernements, par l'intermédiaire des institutions susmentionnées, demandent que les équipes de pays des Nations Unies, au sein desquelles la FAO a établi de fortes synergies avec d'autres organismes, en particulier ceux dont le siège est à Rome, participent activement à ce processus.

19. Dans ce contexte, la FAO contribue à la mise en œuvre du processus des ODD au niveau national principalement dans le cadre de ses programmes de pays. Ses priorités d'action dans les pays sont établies en accord avec les gouvernements concernés et trouvent écho dans les nouveaux cadres de programmation par pays dont la définition est en phase avec les ODD et qui serviront de base aux activités de mobilisation de ressources et de conception des programmes.

20. De manière générale, on peut compter parmi ces priorités l'élimination de la pauvreté, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la dénutrition, l'utilisation durable des ressources naturelles, l'amélioration de la résilience et l'adaptation au changement climatique. Dans le cadre de sa participation active à la mise en place d'innovations institutionnelles dans les pays, la FAO s'efforce, au niveau national, d'assurer une plus grande cohérence des politiques en renforçant les capacités des pouvoirs publics à favoriser les synergies entre les nombreux domaines d'action qui relèvent du mandat et des capacités de l'Organisation.

Encadré 1: Quelques exemples

Au **Pakistan**, au début de 2016, la FAO a commencé à travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral et les autorités provinciales afin d'élaborer une stratégie visant à assurer une meilleure prise en main des politiques relatives aux ODD dans l'ensemble du pays. Des consultations ont été menées avec le Ministère de la planification, du développement et des réformes, le Ministère de la sécurité alimentaire et de la recherche, le groupe de travail parlementaire sur les ODD, les gouvernements de quatre provinces et de trois régions, ainsi que les organismes des Nations Unies compétents. En mai 2016, une feuille de route en cinq étapes a été mise au point afin d'incorporer les ODD relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture et aux ressources naturelles dans le processus de planification. Cette approche pourra servir de modèle et être reprise par les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan aux fins de l'élaboration de feuilles de route similaires portant sur d'autres sujets, tels que la santé ou l'éducation.

Au **Kenya**, la FAO aide le gouvernement à adopter un processus d'élaboration de politiques plus cohérent, plus inclusif et fondé sur des éléments concrets, qui permettra de mettre en place un environnement favorable à la croissance et à la transformation du secteur agricole. À cette fin, l'Organisation apporte actuellement son appui à la définition d'une stratégie visant à favoriser la croissance et la transformation du secteur agricole, ainsi qu'à l'élaboration du plan national d'investissement agricole correspondant. Cette stratégie de développement de l'agriculture, qui servira de cadre pour la réalisation des ODD au niveau national, définira les objectifs, les cibles et les indicateurs nationaux correspondants pour les principales priorités en matière de sécurité alimentaire et au niveau de la chaîne de valeur qui guideront la planification du secteur agricole et la définition des investissements y afférents.

Un appui sera également fourni afin de renforcer les capacités humaines et organisationnelles des administrations publiques, des institutions et autres parties prenantes, au moyen d'ateliers de formation portant sur la définition des cibles nationales, régionales et mondiales, et leur regroupement, ainsi que sur les systèmes de suivi et évaluation correspondants. Dans la mesure où la stratégie et le plan national d'investissement agricole serviront de base à la planification du secteur au niveau national, ils devraient jouer un rôle très important dans la mobilisation de ressources en faveur de l'agriculture.

El Salvador est l'un des 14 pays dans lesquels le processus des ODD fait l'objet d'une mise en œuvre accélérée. La FAO a aidé le Gouvernement salvadorien dans le cadre d'un certain nombre d'activités, notamment:

a) Formation dispensée aux agents et hauts fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAG), du Ministère de l'environnement (MARN), du Secrétariat technique et de la planification de la Présidence (STPP), du Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (CONASAN) et des autorités locales, en vue de l'élaboration du Plan quinquennal de développement (PDQ 2014-2019) et des plans stratégiques institutionnels. En 2017, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, l'Organisation a mis au point les stratégies nationales sur les forêts, le changement climatique et la gestion des bassins versants, qui sont des instruments de politique publique efficaces aux fins de la réalisation des ODD.

b) Participation et appui à l'élaboration du Programme national de développement durable à moyen terme (à l'horizon 2019) et promotion d'un engagement actif au sein du Conseil national sur la durabilité environnementale et la vulnérabilité, auprès duquel la FAO joue un rôle consultatif.

c) Activités de formation, sensibilisation et communication menées à l'intention du grand public, des journalistes et des professionnels de la communication du Réseau national de spécialistes de la communication en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (REDCOSAN), ainsi que des organismes du Forum permanent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Au niveau régional

21. La coordination de la mise en œuvre et du suivi du processus des ODD, au niveau régional, joue un rôle clé dans la structure du Programme 2030, dans la mesure où elle permet aux pays de mettre en commun les enseignements, de dégager les priorités communes, d'harmoniser la mise en application des engagements régionaux et de tirer parti des expériences régionales pour suivre les progrès accomplis et évaluer les résultats. Aux niveaux régional et sous-régional, le débat a porté essentiellement sur la nécessité d'assurer la mise en phase des activités relatives aux ODD avec les engagements existants. L'Assemblée générale des Nations Unies a confié aux Commissions économiques la mission de favoriser la coordination sur le plan régional en facilitant non seulement la convergence et la cohérence des politiques, mais aussi le suivi des progrès accomplis et l'évaluation de leur impact aux niveaux régional et national.

22. La FAO, qui est pleinement engagée dans les processus régionaux, a non seulement incorporé les objectifs de développement durable dans l'action de ses propres organes directeurs et comités techniques régionaux, mais aussi aidé les commissions économiques des Nations Unies dans les activités qu'elles mènent au niveau régional au titre du processus des ODD.

23. En 2015, les conférences régionales de la FAO ont toutes évoqué l'importance des ODD au regard des priorités et des cadres d'action convenus au niveau régional. Elles ont aussi défini les principaux domaines dans lesquels l'Organisation apporterait sa contribution dans les régions, notamment dans le cadre de ses initiatives régionales⁵.

24. En Amérique latine, le plan élaboré par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes constitue un instrument efficace pour réaliser les objectifs du Programme 2030 en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans la région, en particulier l'initiative régionale pour l'élimination de la faim qui guide la mise en œuvre coordonnée et harmonisée du processus des ODD avec l'appui de la FAO, en collaboration avec d'autres parties prenantes aux niveaux régional et national.

25. En Afrique, il existe une synergie entre le Programme 2030, les objectifs de la Déclaration Malabo et l'Agenda 2063 «l'Afrique que nous voulons».

26. En 2014, la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID) a approuvé les Orientations de Samoa, résolution invitant la FAO à mettre en place un forum biennal devant permettre d'élaborer un programme d'action visant à relever les défis liés à l'alimentation et à la nutrition dans les PEID. À la demande des États Membres, la FAO, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a contribué à l'élaboration d'un Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition en faveur des PEID⁶. Ce programme, qui donne des indications visant à renforcer la cohérence et la coordination de l'aide fournie aux niveaux régional et mondial en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement durable dans les PEID, apporte une contribution concrète à la mise en œuvre intégrée du Programme 2030.

Au niveau mondial

27. Le Programme 2030 souligne la nécessité de mettre en place des stratégies cohérentes et des politiques intégrées dans tous les secteurs, dans le cadre d'une étroite collaboration entre les États Membres et les autres parties prenantes. Il convient d'établir des liens cohérents entre les ODD et les cibles correspondantes, en tenant compte de leurs corrélations et en assurant des synergies utiles. La

⁵ Voir C 2017/14, C 2017/15, C 2017/16, C 2017/17, C 2017/18, C 2017/LIM/1.

⁶ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/faoweb/Sids/Global-Action-Programme-on-FSN-SIDS-Draft.pdf

FAO préconise une meilleure intégration des politiques dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, afin que les objectifs sociaux, économiques et environnementaux poursuivis soient complémentaires et puissent contribuer mutuellement à l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. Les divers cadres d'action et approches mis en avant par la FAO – notamment, la priorité donnée aux systèmes alimentaires axés sur la nutrition, la vision d'une alimentation et d'une agriculture durables, l'initiative en faveur de la croissance bleue, l'initiative «Une seule santé», l'approche écosystémique et le rôle positif des régimes de protection sociale – constituent des moyens particulièrement efficaces pour favoriser des interactions sectorielles positives.

28. À leurs dernières sessions, les comités techniques de la FAO⁷ se sont penchés sur les principes d'une vision commune pour une alimentation et une agriculture durables et ont reconnu ce modèle comme constituant un cadre approprié pour la prise en compte des interactions qui existent, et des arbitrages à effectuer, entre les divers domaines d'action dans le secteur de l'agriculture. Les principes de la FAO font maintenant l'objet de directives simples et concrètes, que les pays pourront aisément mettre en application aux fins de l'élaboration des programmes et à l'appui des politiques.

29. La FAO et ses divers organes intergouvernementaux ont été particulièrement actifs dans l'élaboration d'instruments de politique mondiaux poursuivant les mêmes objectifs que le Programme 2030. On peut citer notamment les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture, les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale et l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ces dispositifs apportent une contribution directe à la réalisation de diverses cibles des ODD et sont conformes au principe fondamental selon lequel personne ne doit être laissé pour compte. La FAO renforce son action au niveau des pays afin d'aider les Membres à incorporer ces instruments normatifs et ces normes dans leurs cadres d'action nationaux.

IV. Partenariats et moyens de mise en œuvre

30. Le Programme 2030 définit un large éventail de «moyens de mise en œuvre» financiers et autres – financements et investissements, mais aussi accès aux marchés et aux technologies, renforcement des capacités et appui aux politiques –, nécessaires à la réalisation des ODD. Les moyens de mise en œuvre relatifs à tel ou tel ODD sont indiqués sous forme de cibles (identifiées par un suffixe alphabétique: 2a, 2b, 2c, par exemple) pour chacun des objectifs auxquels ils se rapportent. Ils sont également indiqués de façon plus générale dans le cadre de l'ODD 17, qui définit un Partenariat mondial actualisé pour le développement durable.

Moyens de mise en œuvre financiers

31. Par ailleurs, un cadre global sur les moyens de mise en œuvre nécessaires pour parvenir au développement durable a été négocié dans le cadre du Processus de financement du développement. Ce cadre, appelé Programme d'action d'Addis-Abeba, définit les facteurs déterminants du développement durable dans toutes ses dimensions, ainsi que les moyens financiers et autres nécessaires pour y parvenir. Le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme 2030, est réexaminé chaque année dans le cadre d'une instance qui lui est réservée, le Forum sur le financement du développement, dont les conclusions sont présentées au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Une équipe spéciale interinstitutions établit le rapport annuel du Processus de financement du développement, sur lequel s'appuient les travaux du Forum sur le financement du développement et du Forum politique de haut niveau.

32. La FAO a pris une part active au processus de suivi du financement du développement, faisant valoir qu'il était important de mobiliser les moyens de mise en œuvre nécessaires à la promotion de changements porteurs de transformation, en particulier dans les zones rurales, afin que personne ne soit laissé pour compte. Elle a travaillé, en collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à

⁷ C 2017/21, C 2017/22, C 2017/23, C 2017/24.

Rome, à l'organisation de plusieurs manifestations tenues à New York et à l'élaboration de documents communs tout au long du processus préparatoire du Forum politique de haut niveau.

33. Le Programme 2030 met fortement l'accent sur les partenariats, surtout avec le secteur privé, qui constituent un instrument privilégié permettant de mobiliser concrètement les ressources nécessaires à la mise en œuvre. À cet égard, la FAO peut mettre à profit son expérience de longue date dans ce domaine.

Partenariats

34. Des mécanismes de coopération nouveaux, différents et plus dynamiques peuvent non seulement permettre de faciliter l'accès des pays aux moyens de mise en œuvre, mais aussi contribuer à tracer des voies de développement plus durables. Les partenariats multiacteurs, surtout lorsqu'ils sont mis en place par les pouvoirs publics, peuvent contribuer à rallier l'ensemble des parties prenantes autour des ambitions du Programme 2030. La participation de la FAO, en tant que catalyseur de partenariats, permet de mettre à la disposition de tous les acteurs des normes, des lignes d'action et des données partagées qui les guideront et leur fourniront des critères de réussite clairs.

35. Par ailleurs, l'Organisation a promu des plateformes et des alliances fructueuses, susceptibles d'accélérer les progrès et de mobiliser les acteurs afin d'assurer une mise en œuvre intégrée des ODD. La Plateforme sur la biodiversité qui a été lancée récemment et le Cadre mondial d'action pour faire face à la pénurie d'eau s'ajoutent à d'autres plateformes multiacteurs de la FAO antérieures au Programme 2030, telles que le Partenariat mondial sur les sols, le Programme mondial pour un élevage durable ou encore le Partenariat de la montagne, qui s'attaquent simultanément aux grands défis environnementaux, sociaux et économiques et constituent un moyen essentiel pour catalyser une action cohérente et collective permettant de réaliser les divers ODD.

36. La mise en œuvre du Programme 2030 exige que l'on s'écarte radicalement des modèles traditionnels d'aide publique au développement. À cet égard, certains des principaux donateurs se tournent vers de nouvelles approches en matière de développement, selon lesquelles les modalités d'assistance sous forme de dons sont complétées par d'autres mécanismes de financement novateurs comme le financement mixte, dans lequel le secteur privé joue un rôle plus important.

37. La mise en place de partenariats public-privé dans le secteur de l'agriculture est encore à un stade initial, alors que ce modèle est couramment utilisé dans celui des infrastructures. Dans le contexte des ODD, la FAO accorde une plus grande importance à l'étude de ces partenariats, qui sont considérés comme un instrument pour favoriser la mise en commun des ressources avec le secteur public et contribuer ainsi au développement technologique, au transfert de connaissances et à la création d'autres sources de revenus. Dans le domaine de l'agriculture, ces partenariats novateurs rassemblent divers acteurs – entreprises, pouvoirs publics, petits exploitants agricoles et société civile –, ce qui permet d'améliorer la productivité et de stimuler une croissance sans exclusive des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, partout dans le monde.

38. L'expérience montre qu'il existe un certain nombre de limites à la mise en place de partenariats public-privé dans l'agriculture, ainsi que divers facteurs de réussite. Pour une mise en œuvre couronnée de succès, divers éléments doivent être pris en compte. Il faut assurer une bonne gouvernance en établissant un système de contrôles croisés propre à garantir la transparence et la reddition de comptes ainsi que le partage des risques entre les deux parties. Par ailleurs, pour que ces partenariats soient efficaces, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation fiables.

39. S'agissant des facteurs de risque et de réussite précités, la FAO renforcera l'appui fourni aux États Membres en favorisant la création d'un environnement porteur, en facilitant l'élaboration des politiques et la concertation et en contribuant à l'établissement de cadres institutionnels et réglementaires et d'un système de gouvernance judicieuse des terres, tout en assurant la transparence des instruments juridiques. Par exemple, les activités de l'Organisation relatives aux modèles institutionnels, qui sont utilisés par les pays en développement pour mettre l'aide publique au service du développement inclusif du secteur agroalimentaire, ont également permis de faire mieux

comprendre comment la collaboration public-privé s'inscrit dans un cadre institutionnel et politique élargi, au service de l'agriculture et du développement rural.

40. Dans le cadre du Programme 2030, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire constituent un instrument essentiel non seulement pour mobiliser des ressources financières supplémentaires, mais aussi pour contribuer au renforcement des capacités et au transfert de connaissances. La FAO, qui est l'un des premiers organismes des Nations Unies à avoir stimulé et facilité ces échanges à plus grande échelle, continue activement d'étudier de nouvelles possibilités d'élargir l'éventail des partenaires concernés et d'en accroître le nombre.

V. Participation de la FAO aux activités de coordination des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030

41. L'adoption du Programme 2030 offre au système des Nations Unies pour le développement la possibilité et la responsabilité de mettre ses connaissances, son pouvoir de mobilisation et son expérience à la disposition des États Membres afin de les aider à assurer la mise en œuvre du Programme.

42. Depuis l'approbation du Programme en 2015, la FAO a participé activement aux activités de coordination menées par les Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du Programme. Dans le cadre des groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement, elle a contribué à l'élaboration de directives et d'outils dont les équipes de pays des Nations Unies se serviront pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030. À cet égard, l'Organisation accorde une importance particulière à la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques (MAPS) et aux directives correspondantes établies à l'intention des équipes de pays. L'approche MAPS, qui est complémentaire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), reconnaît la nécessité des compétences techniques des institutions spécialisées pour l'élaboration de normes et de politiques et le suivi des progrès accomplis. La FAO a également participé à l'élaboration des directives du Groupe des Nations Unies pour le développement sur le suivi des ODD au niveau national.

43. Conformément à la nouvelle vision globale du Programme 2030, les Nations Unies se sont engagées à améliorer la cohérence et l'intégration de leurs activités en termes de planification stratégique, d'exécution et de notification, à l'échelle du système. La FAO a pris une part active à l'élaboration de nouvelles directives du système des Nations Unies visant à guider l'établissement d'une nouvelle génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, fondés sur le principe de «ne laisser personne de côté».

44. L'Examen quadriennal complet de 2016 est une initiative importante de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont l'objectif est de donner des indications au système des Nations Unies pour le développement, y compris la FAO, afin de renforcer et d'harmoniser les activités opérationnelles communes. L'Organisation a participé au processus qui a conduit à l'adoption de l'Examen quadriennal complet de 2016, qui engage les institutions, les fonds et les programmes du système des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à tenir compte des ODD dans leurs documents de planification stratégique et dans leurs activités, à tous les niveaux.

45. Les institutions sont également invitées à tenir compte des recommandations de l'Examen quadriennal pour assurer une meilleure intégration et coordination des activités au sein du système des Nations Unies. En 2015 et 2016, la FAO a participé activement aux dialogues du Conseil économique et social (ECOSOC) consacrés au positionnement du système des Nations Unies à longue échéance, qui ont éclairé les débats relatifs à l'Examen quadriennal de 2016. Elle prend maintenant une part active à la mise en œuvre des recommandations de l'Examen quadriennal à l'échelle du système, y compris dans le cadre des mécanismes mis en place par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Des informations plus précises concernant l'Examen quadriennal seront fournies à la Conférence de la FAO au titre du point 15 de l'ordre du jour⁸.

⁸ C 2017/27.

VI. Suivi des progrès accomplis

46. Le nouveau cadre de suivi offre des possibilités considérables, mais constitue aussi un formidable défi. Au moment de l'élaboration du nouveau programme de développement durable, les États Membres ont reconnu que l'élargissement de la marge de manœuvre comportait également la nécessité d'accroître le nombre des cibles et des indicateurs afin que l'action menée puisse être pleinement en phase avec la nouvelle vision du développement durable.

47. Compte tenu des capacités et des responsabilités qui sont les siennes, la FAO est actuellement l'organisme responsable désigné pour 21 des indicateurs relatifs aux ODD et agit en tant qu'organisme partenaire pour six autres indicateurs. L'accroissement du nombre des indicateurs relatifs aux ODD, par rapport à ceux des OMD, répond précisément à la nécessité de tenir compte de cette nouvelle vision et des exigences liées au Programme 2030. À sa quarante-huitième session (mars 2017), la Commission de statistique de l'ONU a formellement approuvé le cadre mondial d'indicateurs et reconnu le rôle que jouent les organismes responsables, à savoir notamment affiner les méthodes, recueillir des données auprès de sources nationales et communiquer les données relatives aux indicateurs au niveau mondial, tout en aidant les pays à renforcer leurs capacités statistiques à des fins de collecte et d'analyse des données.

48. La FAO agit sur tous ces fronts et a créé le Bureau du Statisticien en chef, qui est chargé de coordonner les activités menées dans l'exercice de ses responsabilités en tant qu'organisme responsable. Le Sous-Groupe chargé des indicateurs relatifs aux ODD du Groupe de travail interdépartemental sur la statistique rassemble les points focaux techniques pour chacun des indicateurs relevant de la responsabilité de l'Organisation, sous la direction générale du Statisticien en chef, et assure l'interface principale pour la communication des données relatives aux ODD.

49. S'agissant de l'élaboration de nouvelles méthodologies, les activités ont été centrées sur le reclassement des indicateurs relatifs aux ODD, afin que les méthodes relatives aux indicateurs puissent être approuvées en vue de leur application dans les pays et que ceux-ci puissent à leur tour commencer à rendre compte de ces indicateurs. Grâce à ses activités dans le cadre du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui est un groupe de travail de la Commission de statistique des Nations Unies composé de 28 pays membres et chargé d'élaborer le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD, la FAO a amélioré quatre indicateurs de catégorie III et s'efforce à présent d'accélérer les travaux méthodologiques correspondants. L'Organisation prévoit de demander à améliorer tous les autres indicateurs de catégorie III relevant de sa responsabilité, d'ici à la prochaine session du Groupe d'experts, en octobre 2017.

50. La Division de statistique de l'ONU tiendra compte des données de pays de la FAO, ainsi que des agrégats, des graphiques et des scénarios régionaux et mondiaux de l'Organisation, pour établir l'édition 2017 du rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD, sur lequel s'appuie le processus de suivi et d'examen du Forum politique de haut niveau. La FAO met actuellement en place une plateforme pour la communication d'informations sur les ODD, fournissant des données et métadonnées, ainsi que des fiches d'évaluation relatives aux divers indicateurs, du matériel de formation et des publications.

51. La FAO a aidé les pays en organisant des consultations nationales sur le suivi des indicateurs relatifs à l'insécurité alimentaire et à la nutrition d'une part, en menant des activités techniques visant à définir et à mesurer les superficies consacrées à une production agricole durable, ou encore à évaluer les pertes et le gaspillage de produits alimentaires, et d'autre part en renforçant les capacités, en collaboration avec les offices nationaux de statistique. Cette action est également liée aux activités menées au niveau mondial aux fins de l'élaboration de méthodes applicables à certains des nouveaux indicateurs. Il est particulièrement important de fournir un appui global aux pays qui se sont portés volontaires pour établir des rapports nationaux sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD.

52. Des partenariats sont également essentiels pour relever les défis liés au cadre mondial d'indicateurs. À cet égard, le Partenariat mondial GRAInS qui a été mis en place par la FAO, la Banque mondiale et d'autres partenaires en vue de faciliter la gouvernance et la mise en œuvre

d'enquêtes auprès des ménages et d'enquêtes agricoles intégrées, contribuera à éclairer un certain nombre d'indicateurs alimentaires et agricoles relatifs aux ODD.

53. Afin de faciliter la mise en place des capacités nécessaires dans les pays, la FAO s'emploie à mettre au point des cours d'apprentissage en ligne et des guides méthodologiques complémentaires pour chacun des indicateurs relevant de sa responsabilité. Des ateliers de formation visant à renforcer les capacités des experts nationaux intervenant dans la collecte et l'analyse des données seront organisés.

54. Une assistance technique directe est également fournie aux pays afin de les aider à adapter leur cadre national de suivi aux indicateurs relatifs aux ODD ou à mettre en œuvre les directives et les normes de la FAO pour la collecte/compilation de données. Les pays pourront ainsi être aidés, par exemple, à recueillir et analyser des données sur la consommation alimentaire pour évaluer la sous-alimentation, et à introduire l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience dans les enquêtes nationales; à concevoir et mettre en œuvre des enquêtes agricoles intégrées visant à recueillir des données utiles au suivi de plusieurs des cibles des ODD liées à l'agriculture; à élaborer et renforcer des systèmes de suivi intégrés permettant de recueillir des informations fiables sur les forêts et les ressources arborées, ainsi que sur l'utilisation et les changements d'affectation des terres; enfin, recueillir et traiter des données sur les prélèvements d'eau par secteur industriel conformément aux normes internationales.

VII. Participation de la FAO au processus de suivi et d'examen

55. La responsabilité mutuelle est l'un des piliers du Programme 2030 et la participation des pays au processus de suivi et d'examen dont l'aboutissement est la réunion annuelle du Forum politique de haut niveau constitue un signe encourageant de leur engagement à l'égard de ce principe. Le Forum politique se réunit chaque année dans le cadre d'une réunion ministérielle tenue sous les auspices du Président du Conseil économique et social, ainsi que tous les quatre ans au niveau des Chefs d'État et de gouvernement sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies. En 2017, il se réunira au niveau ministériel.

56. La réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau constitue l'aboutissement d'une série de processus d'évaluation menés aux niveaux local, national, régional et mondial et visant à recueillir des informations et à évaluer les mesures prises par les États Membres et leurs partenaires afin de favoriser le changement porteur de transformation que prévoient les ODD.

57. Ces processus comportent notamment la préparation des rapports mondiaux rendus obligatoires, des contributions que doivent fournir tous les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies, des rapports relatifs à plus d'une quarantaine d'examen nationaux volontaires, de manifestations telles que les forums régionaux pour le développement durable organisés par les cinq commissions économiques régionales de l'ONU, et des forums mondiaux annuels dont l'Assemblée générale demande la convocation, tels que le Forum sur le suivi du financement du développement; le Forum de collaboration multipartites sur la science, la technologie et l'innovation; et la réunion spéciale du Conseil économique et social sur les infrastructures, l'industrialisation et l'innovation. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 font l'objet d'un examen global, qui est complété par des évaluations thématiques approfondies de certains ODD, l'objectif 17 étant examiné chaque année. En 2017, l'examen thématique portera sur les objectifs 1, 2, 5, 8 et 14 des ODD.

58. La FAO, en sa qualité d'instance neutre, dotée de compétences et de connaissances techniques reconnues au niveau mondial, est de plus en plus appelée à participer à ce processus et à le soutenir aux différentes étapes préparatoires du Forum politique de haut niveau ainsi que dans le flux d'activités convergeant vers cette manifestation.

59. Comme on l'a vu plus haut, la FAO, agissant en étroite collaboration avec les autres organismes du système des Nations Unies (dans le cadre des équipes de pays), en particulier ceux dont le siège est à Rome, a répondu aux demandes d'appui présentées par plusieurs États Membres en vue de la préparation des examens nationaux volontaires. Elle a notamment aidé ces pays en leur apportant un soutien statistique aux fins de l'établissement de valeurs de référence pour les indicateurs relatifs

aux cibles, en analysant les politiques dans les domaines relevant du mandat de l'Organisation et en organisant des consultations nationales et/ou en validant les consultations multiacteurs.

60. Au niveau régional, la FAO a également pris une part active à la préparation des cinq forums régionaux pour le développement durable organisés par les commissions économiques régionales, en fournissant des éléments factuels, y compris des données d'analyse sur les indicateurs relatifs aux ODD, en élaborant des documents de réflexion et des documents d'information et en organisant des tables rondes thématiques, en particulier sur les ODD 2 et 14.

61. La FAO a également apporté son appui technique et logistique à la préparation des réunions régionales organisées en vue du Forum politique de haut niveau, y compris en mobilisant des acteurs non étatiques et en facilitant l'organisation de consultations et de dialogues multiacteurs.

62. Au niveau mondial, l'Organisation a contribué aux examens thématiques réalisés en vue de la réunion 2017 du Forum politique de haut niveau, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales ayant demandé à la FAO d'assurer ou de coordonner l'élaboration de deux documents de réflexion visant à donner une vue d'ensemble de l'état d'avancement de la réalisation des ODD à l'étude. L'un de ces deux documents, qui a été élaboré en collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, porte sur l'ODD⁹, l'autre consiste en une évaluation de l'état d'avancement de la réalisation de l'ODD 14¹⁰.

63. La FAO a également apporté son appui et sa contribution à la Conférence des Nations Unies de haut niveau sur les océans qui se tiendra au Siège de l'ONU à New York, du 5 au 9 juin 2017, conformément à la résolution 70/226 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, afin d'appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des ODD. À cet égard, l'Organisation a travaillé en étroite collaboration avec les pays hôtes, ainsi qu'avec d'autres États Membres et parties prenantes, à la concrétisation de dialogues de partenariat ciblés. En tant qu'organisme responsable pour quatre des indicateurs relevant de l'ODD 14, elle fournit aux pays les informations, l'appui et les capacités nécessaires à la réalisation de cet objectif.

64. Les publications phares que sont les rapports de la FAO sur *L'état de ... dans le monde* constituent un instrument clé grâce auquel l'Organisation peut contribuer au processus de suivi et d'examen au niveau mondial en fournissant des données d'ensemble sur les indicateurs dont la FAO est l'organisme responsable, ainsi que des analyses sur les mesures adoptées pour faire avancer la réalisation des ODD. À cet égard, les publications régionales intitulées «Panorama de la sécurité alimentaire et nutritionnelle», réalisées sous la direction de la FAO et dont le cycle de parution est en voie d'alignement sur le calendrier du Forum régional, apporteront également une contribution importante au processus de suivi et d'examen au niveau régional.

⁹ https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/14371SDG2_format.revised_FINAL_28_04.pdf

¹⁰ <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/14375SDG14format-revOD.pdf>